



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 057-245700695-20260302-D2026_30_SI-AR

DECISION 2026-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 instituant une aide financière pour l'acquisition de batardeaux, dont le règlement d'attribution a été modifié par les délibérations 27, 24 et 25 respectivement du 8 juillet 2024, du 10 décembre 2024 et du 30 septembre 2025.

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les demandes de subvention déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire et par un syndicat de copropriété,

Considérant l'avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI consultée par voie dématérialisée du 24 au 27 février 2026 pour les dossiers 26 et 27,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition de batardeaux est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 2 mars 2026

Le Président
Michel PAQUET

